

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1051

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« toute époque »

les mots :

« tout moment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.